

KENYA

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte anglais fait foi)

KENYA - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX			
TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE	<p>3) L'établissement d'une présence commerciale oblige les fournisseurs étrangers de services à constituer ou établir leur entreprise sur place</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les mesures applicables à l'entrée et au séjour temporaire des personnes physiques employées en qualité de directeurs ou d'experts pour les besoins des investissements étrangers</p> <p>L'emploi des personnes physiques étrangères pour la réalisation des investissements étrangers doit être concerté entre les parties contractantes et agréé par le gouvernement</p>		

KENYA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontalière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
2. SERVICES DE COMMUNICATION			
C. <u>Services de télécommunication</u>			
Vente de matériel pour terminaux de télécommunications ¹	1) Néant 2) Néant 3) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Néant	
Installation et maintenance des équipements de terminaux de télécommunications ¹	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

¹ Information à titre d'éclaircissement: sous réserve de l'agrément des types d'équipement et des formalités de licence.

KENYA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
a) Services de téléphone: Service international direct avec le pays d'origine	1) Accès limité aux fournisseurs de services qui exploitent des lignes directes de téléphone 2) Non consolidé 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Non consolidé 3) Non consolidé 4) Non consolidé	
D. <u>Services audiovisuels</u>			
a) Production de films cinématographiques et de bandes vidéo (à l'exclusion des services de distribution)	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé	
b) Projection de films cinématographiques	1) Non consolidé* 2) Néant	1) Non consolidé* 2) Néant	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

KENYA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>7. SERVICES FINANCIERS</p> <p>A. <u>Services d'assurance et services connexes</u></p> <p>a) & b) Assurances-vie et autres que sur la vie</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	
	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Accès réservé aux fournisseurs qui ont au Kenya une présence commerciale. Un tiers au moins du contrôle de l'entreprise, sous la forme d'actions, de participations au capital versé ou de droits de vote doit être détenu par des citoyens kenyens. S'il s'agit d'une société qui n'a pas émis d'actions, un tiers au moins du Conseil d'administration doit être composé de citoyens kenyens.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Non consolidé</p>	

KENYA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>c) Réassurance et rétrocession (tous types)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Accès réservé aux fournisseurs qui ont au Kenya une présence commerciale. Un tiers au moins du contrôle de l'entreprise, sous la forme d'actions, de participations au capital versé ou de droits de vote doit être détenu par des citoyens kenyens. S'il s'agit d'une société qui n'a pas émis d'actions, un tiers au moins du Conseil d'administration ou de direction doit être composé de citoyens kenyens.</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>d) Services auxiliaires de l'assurance</p> <p>- Services de courtage</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Agrément préalable de l'Inspection des assurances obligatoire pour la conclusion de contrats kenyens avec un assureur non immatriculé conformément à la Loi relative aux assurances, ainsi que pour le versement des primes, indemnités et autres montants au titre de l'assurance</p>	<p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p>	

KENYA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>3) Accès limité aux fournisseurs qui ont au Kenya une présence commerciale. Soixante (60) pour cent au moins du capital versé doit appartenir à des citoyens kényens.</p>	<p>3) Néant</p>		
<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé</p>	<p>4) Non consolidé</p>	
<p>1) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p>	
<p>2) Non consolidé</p>	<p>2) Non consolidé</p>	<p>2) Néant</p>	
<p>3) Non consolidé</p>	<p>3) Non consolidé</p>	<p>3) Non consolidé</p>	
<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé</p>	
<p>B. <u>Services bancaires et autres services financiers</u></p>			
<p>a) Acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables du public</p>	<p>1) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p>	
	<p>2) Non consolidé</p>	<p>2) Néant</p>	
	<p>3) Néant</p>	<p>3) Néant</p>	

KENYA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Prêts de tous types, y compris, entre autres, crédit à la consommation, crédit hypothécaire, affacturage et financement de transactions commerciales	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé 1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	
9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES			
A. <u>Hôtellerie et restauration</u> (y compris services de traiteur)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Néant dans le cas des personnes visées dans la colonne "Accès au marché" des "Engagements horizontaux"	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

KENYA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
B. <u>Services d'agences de voyages et d'organismes touristiques</u>	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant dans le cas des personnes visées dans la colonne "Accès au marché" des "Engagements horizontaux"	
C. <u>Services de guides touristiques</u>	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant dans le cas des personnes visées dans la colonne "Accès au marché" des "Engagements horizontaux"	
11. SERVICES DE TRANSPORT			
C. <u>Services de transports aériens</u>			
a) Services de réparation et de maintenance des aéronefs ¹	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

1 Selon la définition du paragraphe 6 de l'annexe relative aux services de transports aériens.

KENYA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Vente et commercialisation de services de transports aériens ¹	2) Néant	2) Néant	
	3) Non consolidé	3) Non consolidé	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé	
	1) Néant	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	
	3) Non consolidé sauf pour la publicité et l'établissement de bureaux de vente régionaux	3) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les activités visées sous "Accès au marché"	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé	

1 Selon la définition du paragraphe 6 de l'annexe relative aux services de transports aériens.

KENYA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>c) Services de systèmes informatisés de réservation (SIR)¹⁾</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé</p>	
<p>F. <u>Services de transports routiers</u></p>			
<p>a) Transport de voyageurs</p>	<p>1) Néant 2) Non consolidé 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Néant dans le cas des personnes visées dans la colonne "Accès au marché" des "Engagements horizontaux"</p>	
<p>b) Transport de marchandises</p>	<p>1) Néant 2) Néant</p>	<p>1) Néant 2) Néant</p>	

1 Selon la définition du paragraphe 6 de l'annexe relative aux services de transports aériens.

KENYA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
c) Location de véhicules commerciaux avec chauffeur	3) Non consolidé	3) Non consolidé	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé	
	1) Néant	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	
d) Maintenance et réparation du matériel de transports routiers	3) Non consolidé	3) Non consolidé	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé	
	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	
	2) Néant	2) Néant	
e) Services annexes des transports routiers	3) Non consolidé	3) Non consolidé	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé	
	1) Néant	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

KENYA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>12. AUTRES SERVICES NCA Informations météorologiques</p>	<p>3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Non consolidé 4) Non consolidé</p> <p>1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Néant dans le cas des personnes visées dans la colonne "Accès au marché" des "Engagements horizontaux"</p>	